



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 12 août 2022

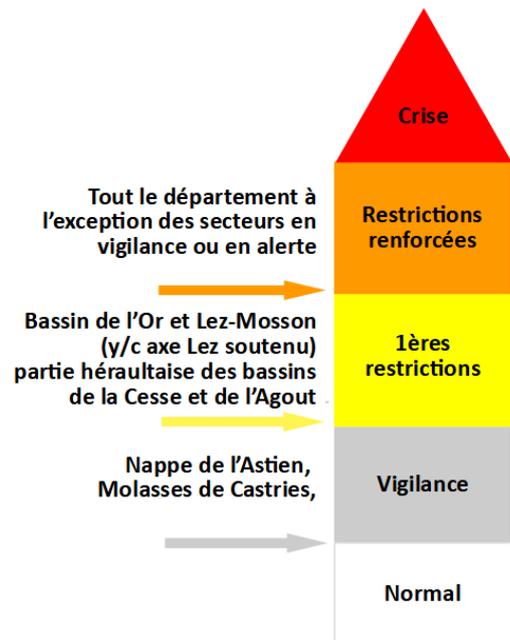
### ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

**Extension de l'alerte renforcée à la partie héraultaise des bassins versants de l'Argent-Double, de l'Aude aval et du Canal du Midi. Premières mesures de restriction pour le bassin de l'Agout.**

Les parties héraultaises des bassins versants de l'Argent-Double, de l'Aude aval, Berre et Rieu et du Canal du Midi sont placées en alerte renforcée comme suite à la décision prise le 5 août 2022 par le préfet de l'Aude, préfet pilote pour ces secteurs limitrophes et l'axe Canal du Midi au titre de la coordination interdépartementale.

De même, la partie héraultaise du bassin versant de l'Agout est placée en alerte comme suite à la décision du préfet du Tarn du 5 août 2022, préfet pilote pour ce secteur limitrophe.

Le comité de suivi de la ressource en eau réuni ce mardi 9 août, compte tenu de la situation hydrologique, a proposé de maintenir les mesures en place sur les autres secteurs d'alerte du département de l'Hérault.



**\* Pour rappel, sur les communes en situation d'alerte renforcée, les mesures de restriction concernent notamment :** l'arrosage des espaces sportifs, des pelouses et des espaces verts privés et publics, le lavage des voiries, le fonctionnement des douches de plage, le remplissage ou le maintien du niveau des étangs et des plans d'eau à usage personnel, la vidange des plans d'eau dans les cours d'eau. L'arrosage des jardins potagers et des golfs est interdit entre 8h et 20h, et réduit aux greens et départs en dehors de ces horaires pour les golfs. L'irrigation agricole est interdite entre 11h et 20h, sauf pour les modes d'irrigation économes en eau ou pour les productions spécialisées très dépendantes en eau et fragiles. En outre, sur les zones d'alerte du Vidourle, l'irrigation par micro-aspersion et celle des cultures de semences sous contrat sont interdites la journée entre 8h et 20h, et également la nuit (de 20h à 8h) les jours pairs.

Plus d'informations sur : <https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Cabinet du préfet  
Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2